


Bouygues Construction s'engage en faveur de la parentalité



Axe 4 : Développer les compétences de nos collaborateurs et favoriser l'égalité des chances

- > Action 4.1 : Développer des plans d'actions sur l'attractivité dans chaque entité

 Entité : Bouygues Construction

Présentation de l'action

- > **Objectif :** Favoriser l'équilibre vie privée – vie professionnelle des collaborateurs et à améliorer la gestion de la parentalité.
- > **Descriptif :**



C'est en partenariat avec 30 entreprises et associations que Bouygues Construction s'est engagée à favoriser l'équilibre vie privée – vie professionnelle des collaborateurs et à améliorer la gestion de la parentalité en signant la Charte de la parentalité le 11 avril 2008. {« *Pour trouver son plein épanouissement dans son travail, il faut parallèlement trouver son plein équilibre dans sa vie personnelle. Cet objectif idéal est conditionné par l'acceptation réciproque des droits et devoirs de chacun* »}, explique François Jacquel, Directeur Central des Ressources Humaines de Bouygues Construction.

Cette charte initiée par L'Oréal et SOS Préma a pour vocation de faire évoluer les représentations liées à la parentalité en entreprise, de créer un environnement favorable aux salariés parents et à la femme enceinte et de respecter le principe de non discrimination dans l'évolution professionnelle des salariés-parents.

Un Observatoire de la Parentalité en Entreprise accompagnera les entreprises signataires dans la mise en place de leurs engagements. Il sera piloté par le cabinet de conseil en Ressources Humaines HR Valley qui a participé à la rédaction de la Charte.

Partenaire(s) éventuel(s) : NC

Date de lancement : Avril 2008

Coût financier de l'action : Non communiqué

Indicateur(s) : NC
